



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-CA38-05

PROJET « CONTRAT ETUDE PROSPECTIVE » CYBERSECURITE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à seize heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

#### **Membres titulaires :**

Normane OMARJEE, Pascal PLANTE, Lorraine NATIVEL, Maya CESARI, en distanciel

#### **Membres suppléants sans voix délibérative :**

#### **Représentant de Madame la Présidente de Région :**

Mickaël HA-SUM, en présentiel

#### **Représentante de la pairie Régionale :**

### ÉTAIENT ABSENTS :

#### **Membres titulaires :**

Jean-Pierre CHABRIAT, Alain ABADIE

#### **Membres suppléants sans voix délibérative :**

Anne CHANE-KAYE-BONE, Patricia PROFIL, Mickaël SIHOU

#### **Représentant de Madame la Présidente de Région :**

#### **Représentante de la pairie Régionale :**

Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-974-842430878-20241210-CA\_38\_05-DE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Régie Réunion THD,

VU la convention Plan France Relance Création de centre de ressources cyber, et son annexe relative au projet de développement d'un centre de ressources en cybersécurité à la Réunion,

VU les orientations budgétaires 2024,

VU le budget primitif 2024,

VU le rapport 2024-CA38-05\_Projet « Contrat Etude Prospective » CYBERSECURITE

**Après en avoir délibéré**

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** De valider le projet de Contrat d'Etude Prospective (CEP) CYBERSECURITE pour un montant estimé de 60 000,00 € HT ;

**ARTICLE 2 :** D'approuver le financement de l'étude par la DEETS à hauteur de 50% ;

**ARTICLE 3 :** D'autoriser le directeur à signer tout document relatif à ce projet et à son financement, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président de Réunion THD**

Normane OMARJEE